

## Article

---

« Les limites de l'Histoire »

Thomas Charland

*Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 1, n° 1, 1947, p. 6-14.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/801341ar>

DOI: 10.7202/801341ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

## LES LIMITES DE L'HISTOIRE

Nous parlerons, ici, de l'histoire comme d'une science, sans égard à la discussion pendante, et d'ailleurs assez vaine, au sujet de son caractère vraiment scientifique. Il importe davantage, croyons-nous, de bien préciser ce qui en fait un mode spécial de connaissance. Nous en marquerons du même coup les limites, car définir et délimiter, c'est tout un.

---

Tous les théoriciens de l'histoire reconnaissent qu'elle est une connaissance du passé humain *au moyen des traces documentaires laissées par lui*. Il y a là un premier trait qui lui est essentiel, qui lui appartient bien en propre et qui suffirait, à lui seul, à la rendre irréductible à d'autres modes de savoir. Une connaissance de ce même passé qui proviendrait d'une autre source, de révélations surnaturelles, par exemple, ne saurait revendiquer l'appellation d'histoire, quelque certitude qu'elle pût présenter par ailleurs.

Les traces sont des vestiges, des empreintes visibles laissées par un être qui a disparu. Étant des effets du passage de cet être, elles prolongent en quelque sorte son existence, et elles la dénoncent, tout comme les effets prolongent et dénoncent l'existence de leur cause. L'historien n'a pas d'autre ressource pour connaître le passé que de remonter des traces documentaires aux faits qui les ont laissées. Sa tâche consiste d'abord à les rechercher méthodiquement, pour les retrouver toutes, puisque chacune peut n'être que fragmentaire, et donc ne correspondre qu'à une partie ou qu'à un aspect de la réalité passée. Puis il s'applique à les relier aux faits. En premier lieu, il lui faut reconnaître si elles en sont de vraies traces, car un vestige n'est pas nécessairement ce qu'il paraît être au premier abord. Des documents ont été fabriqués, à toutes les époques et dans tous les pays. Le nôtre peut se vanter (?) d'avoir fourni un Roubaud, pour ne men-

tionner que celui-là, à la galerie des faussaires illustres. En second lieu, il lui faut déterminer dans quelle mesure les traces reconnues véritables reflètent la réalité passée. Il n'y parvient qu'au bout de toute une série d'analyses et de raisonnements psychologiques, dont le maniement est de plus en plus délicat à mesure que la chaîne se complète.

Son travail est relativement simple quand il se trouve en présence de traces d'ordre matériel — monuments de toutes sortes, banals comme artistiques —, aucun obstacle ne s'interposant entre elles et le fait qu'elles dénoncent. Les murs calcinés d'une habitation renseignent directement sur l'incendie qui l'a ravagée. Même un manuscrit, indépendamment de son contenu, témoigne par lui-même de la qualité de la calligraphie et de l'utilisation de tels matériaux d'écriture dans telle région et à telle époque. Par contre, sa tâche se complique lorsqu'il a affaire à des traces d'ordre intellectuel, à des écrits surtout, même s'il réussit, au moyen de critères externes et internes, à les authentifier de façon certaine. Sans doute les écrits diplomatiques authentiques — traités, chartes, contrats, etc. — sont eux-mêmes des faits subsistants, pourrait-on dire, ou, si l'on préfère, font partie des faits comme instruments (au sens juridique), encore que leur langage conventionnel ne soit pas toujours rigoureusement conforme à la vérité. Sans doute aussi les manuscrits originaux, sinon toutes les éditions imprimées, des écrits littéraires nous livrent sûrement la pensée et les sentiments de leurs auteurs. Mais, quand il s'agit d'écrits narratifs, ce qu'ils font connaître, ce ne sont pas les faits eux-mêmes, c'est plutôt la représentation que s'en sont faite ou qu'ont voulu en donner les auteurs de ces écrits. Certes, ce sont des traces laissées par les faits dans l'esprit de ceux qui en ont été les témoins. Mais ce sont des traces indirectes; elles nous sont parvenues à travers le travail psychologique d'un individu ou d'une foule. L'esprit humain n'enregistre pas mécaniquement, à la façon d'un appareil photographique. Les impressions reçues s'accompagnent de réactions, qui ne sont pas les mêmes chez tous les témoins, qui varient selon la plus ou moins grande finesse de leur sensibilité, selon le degré de leur culture intellectuelle, selon leurs intérêts ou leurs passions du moment, etc. Il faut alors filtrer les témoignages.

Le travail s'impose de les scruter minutieusement, en vue d'y démêler l'élément objectif, qui revient aux faits eux-mêmes, de l'élément subjectif, qui provient de l'état d'âme des témoins. L'histoire

est une science d'observation directe vis-à-vis des documents, mais d'observation indirecte seulement vis-à-vis des faits. Ce que l'historien a sous les yeux, ce ne sont que des traces, plus ou moins altérées, et ce n'est qu'à travers elles qu'il peut observer les faits qui les ont laissées.

Ces considérations donnent lieu à des conclusions. Et tout d'abord à celle-ci, qui a toute la rigueur d'un axiome : pas de traces, pas d'histoire. Ce qui n'est pas connaissable ou connu actuellement par les traces documentaires n'appartient pas à l'histoire, comme tout ce qui ne tombe pas sous le médium d'une science n'appartient pas à cette science. Échappent donc à l'histoire les faits incapables par nature de laisser des traces visibles, ceux qui n'en ont pas laissé effectivement, ceux dont les traces sont irrémédiablement perdues, ceux enfin dont les prétendues traces n'ont pas résisté à l'examen critique.

Son domaine s'en trouve singulièrement limité. Songeons, en voyant ce qui se passe tous les jours sous nos yeux, au nombre relativement minime des faits qu'on prend soin de bien observer et qu'on se donne la peine d'enregistrer. Songeons à la masse énorme des documents qui ont été détruits par les incendies et même les feux de joie, ou qui sont devenus inutilisables par suite des ravages du temps — écriture effacée, papier rongé par des encres trop fortes —, par suite aussi de l'incurie et des caprices des hommes — documents ayant servi de couverture ou de feuilles de garde pour livres, de tapisseries pour fond d'armoires, et de quoi encore —, sans parler des déprédations rétribuées de bibliothécaires et d'archivistes peu scrupuleux.

Dès lors, la négation de l'historicité d'un fait n'implique pas nécessairement la négation de sa réalité. Il n'y a pas d'équivalence entre historique et réel. Tout ce qui est historique est réel ; mais tout ce qui est réel n'est pas pour autant historique, parce que ce n'est pas toute réalité, même passée, qui est connaissable ou actuellement connue par les traces documentaires. Le caractère historique n'est pas dans les faits, il est dans la connaissance que nous en avons. D'ailleurs, il n'y a pas de fait historique par nature, mais seulement par position ; car, nous le verrons plus loin, il faut le recul du temps pour qu'un fait appartienne vraiment à l'histoire.

L'autre conclusion qui se dégage des considérations émises plus haut est que, en histoire, on ne peut affirmer que dans la mesure où

le permettent les traces documentaires. Comme toute science, l'histoire a ses évidences, ses probabilités, ses hypothèses et ses négations raisonnées.

Dans certains cas privilégiés, où les documents abondent et résistent à la critique qui en est faite, elle peut affirmer en toute certitude l'existence du fait auxquels ils se rapportent. La confrontation de témoins divers non concertés équivaut, dans une certaine mesure, à la variation des expériences en physique et en chimie. Chaque témoignage, pris isolément, apporte une probabilité et fait naître une opinion, tout au plus; mais l'ensemble, et surtout l'accord des témoignages indépendants peut produire l'évidence et engendrer la certitude. C'est l'application de la méthode de *convergence* des probabilités. On conclut, en vertu du principe de raison suffisante: seule l'existence du fait peut rendre compte des multiples traces concordantes qui en subsistent.

Dans d'autres cas, beaucoup plus nombreux pour les périodes anciennes que pour les temps modernes, l'histoire ne dispose que d'un témoignage, et même que d'un témoignage dérivé. Elle doit alors se contenter d'émettre une opinion. Parfois encore, les traces documentaires sont si déficientes, qu'elle en est réduite à une simple hypothèse. Il se peut que la découverte de nouveaux documents vienne un jour corroborer ou infirmer cette opinion ou cette hypothèse. La chose se produit assez fréquemment. On a retrouvé, dans les papiers du brigadier général Townshend, la lettre authentique que Montcalm mourant lui avait adressée, donnant ainsi raison au biographe de ce dernier, Thomas Chapais, d'avoir récusé une prétendue lettre qui circulait à sa place depuis longtemps. La publication par Massicotte, en 1920, d'un billet promissoire de Dollard des Ormeaux à Jean Aubichon a provoqué un nouvel examen de tout le dossier relatif à l'affaire du Long Sault. Le héros en est sorti plus grand encore, à notre avis.

Cette dépendance des traces documentaires constitue la grande faiblesse de l'histoire: elle la tient à la merci des découvertes toujours possibles. L'histoire n'a pas à en rougir, puisqu'elle la partage avec bien d'autres sciences, qui se montrent pourtant plus confiantes dans leurs positions.

Il ne manque pas de cas où l'absence même de traces l'autorise à formuler une conclusion certaine, mais négative. Elle peut nier avec certitude l'existence d'un fait, quand des documents qui devraient en

porter des traces n'en portent pas du tout. Inutile de dire qu'elle doit alors s'entourer de toutes les précautions possibles.

On serait porté à croire que l'abondance des documents facilite nécessairement la tâche de l'historien. C'est une illusion, car il doit se dégager des documents tout en s'astreignant à leur rester fidèle. Il y a là un idéal difficile à atteindre et qui en fait reculer plus d'un. N'en est-on pas venu, dans certains milieux, à penser que le mieux est de s'effacer systématiquement devant les documents, de se contenter d'en donner une transcription, sinon une simple photographie ? C'était méconnaître qu'ils ne sont pas l'histoire elle-même, bien qu'ils en soient l'unique source.

---

Aux limites déjà considérables qui proviennent du médium de connaissance de l'histoire: les traces documentaires, leur nombre et leur qualité, viennent encore s'ajouter celles qu'impose la conception moderne de cette science. Même si, par impossible, l'historien avait à sa disposition les documents nécessaires pour établir tous les faits qui se sont produits dans le passé, il n'en devrait pas moins faire un choix parmi ces faits. Ce choix lui est dicté, non pas par l'impossibilité pratique de les raconter tous, mais par le point de vue spécial sous lequel la science historique les considère. Ici encore, les théoriciens modernes de l'histoire sont d'accord pour enseigner que son point de vue est celui de leur *enchaînement*<sup>1</sup> concret. Il y a là un nouveau trait qui lui appartient en propre et qui contribue à la distinguer d'autres formes de récit du passé humain, comme les chroniques et les annales. Celles-ci enregistrent, au jour le jour ou année par année, des faits divers, sans se préoccuper du lien qui existe ou non entre eux. Elles inscrivent des points. L'histoire, au contraire, s'attarde à faire ressortir la continuité, l'interdépendance des faits. Elle les raconte de façon à en faire voir la suite, le développement, le cours. Elle montre les points s'engendrant les uns les autres, elle trace une ligne.

C'est que l'histoire est une science explicative du passé. Son explication des faits, toutefois, en est une par leurs causes et leurs

---

1. C'est ce mot qui revient le plus souvent sous leur plume, notamment sous celle d'Albert Sorel (« notre maître à tous », disait Louis Madelin). Voir encore l'excellente *Introduction à l'histoire*, que vient de publier Louis Halphen (1 vol. in-16, 100 p. Paris 1946).

conséquences concrètes: les autres faits qui en sont les antécédents et les aboutissants. Voilà pourquoi elle s'applique à démêler l'écheveau des faits, à retrouver le fil qui les relie les uns aux autres, à en reconstituer la trame.

Cette conception génétique de l'histoire est la seule adéquate. Que se propose l'histoire, sinon de restituer au passé sa physionomie vraie? Or les faits ne se produisent pas isolément: ils sont la résultante de faits antérieurs et ils en provoquent d'autres à leur tour. Il n'est pas besoin d'être déterministe pour voir un entrecroisement continu d'influences de toute nature dans la réalité d'autrefois comme dans celle d'aujourd'hui. Et c'est précisément en tablant sur l'analogie du passé avec le présent, que l'historien travaille à reconstituer l'enchaînement des faits.

Il n'est pas rare que les documents eux-mêmes aident à retrouver le lien qui les unit. C'est ainsi, par exemple, qu'on trouve exposés dans des considérants les faits qui ont provoqué telle mesure, législative ou autre. Parfois, le simple rapprochement des documents est suggestif. L'historien doit faire preuve de sagacité. Mais aussi de prudence. Il doit se garder de substituer les reconstitutions de son esprit à celles qui se dégagent de l'examen des documents. L'enchaînement logique ne concorde pas toujours avec celui de la réalité. Un exemple typique nous en est fourni à propos de la genèse du luthéranisme. Voici comment Bossuet la décrit: « Il faudrait, dit-il, raconter les commencements de la querelle de 1517, s'ils n'étaient connus de tout le monde. Mais qui ne sait la publication des indulgences de Léon X et la jalousie des augustins contre les jacobins qu'on leur avait préférés en cette occasion? Qui ne sait que Luther, docteur augustin, choisi pour maintenir l'honneur de son Ordre, attaqua premièrement les abus que plusieurs faisaient des indulgences, et les excès qu'on en prêchait? Mais il était trop ardent pour se renfermer dans ces bornes: des abus il passa bientôt à la chose même. Il avançait par degrés et encore qu'il allât toujours diminuant les indulgences, et les réduisant presque à rien par les manières de les expliquer: dans le fond il faisait semblant d'être d'accord avec ses adversaires, puisque lorsqu'il mit ses propositions par écrit, il y en eut une couchée en ces termes: « Si quelqu'un nie la vérité des indulgences du Pape, qu'il soit anathème ». Cependant une matière le menait à l'autre. Comme celle de la justification et de l'efficacité des sacrements touchait de près à

celle des indulgences, Luther se jeta sur ces deux articles et cette dispute devint bientôt la plus importante<sup>2</sup>. »

Cette déduction logique ne cadre malheureusement pas avec la réalité mieux connue par les documents. Il ressort de ceux-ci que Luther avait élaboré sa doctrine de la justification par la foi seule bien avant, sous l'influence d'expériences personnelles intimes, qu'il l'avait même formulée dans son commentaire sur l'épître de S. Paul aux Romains, en 1515, sinon plus tôt encore, et que la querelle des indulgences a été tout au plus l'occasion de sa révolte.

Plus génétique, la conception moderne de l'histoire est aussi plus sociale. L'historien d'autrefois se contentait de raconter des révolutions politiques, des batailles, des cataclysmes. L'extraordinaire seul le frappait. Et il ramenait à peu près tout à l'action des grands hommes. Sans exclure ces derniers, l'historien d'aujourd'hui fait plus grande la part de la masse, de ses besoins, de ses aspirations, dans l'explication des mouvements de l'humanité. Il fait entrer en ligne de compte des facteurs de tout ordre : économiques, intellectuels, artistiques, religieux et moraux, aussi bien que politiques et militaires, qui modifient les états de la société et dont l'influence pèse à des degrés divers sur la marche des événements. Il ne s'intéresse pas seulement aux faits uniques, collectifs ou individuels ; il s'arrête aussi aux faits généralisés, comme les habitudes de vie et de pensée des peuples, pour en montrer les origines, les modifications et la répercussion sur le cours des événements. Ces deux sortes de faits se pénètrent et se conditionnent, dans la vie d'autrefois comme dans celle d'aujourd'hui, quoique à un degré moindre peut-être. Il faut faire appel aux uns et aux autres pour avoir une vue plus juste et donner une image plus exacte du passé. Que de faits ne s'expliquent que par les mœurs et la mentalité du milieu et de l'époque où ils se sont produits ! Mais, même sur ce terrain élargi, c'est encore l'idée d'évolution qui domine, c'est toujours l'enchaînement des faits qu'il s'agit de faire ressortir. A ce compte seulement l'histoire remplit le rôle qui lui a valu tant d'éloges : elle éclaire la marche de l'humanité en projetant sa lumière sur les expériences du passé.

---

2. *Histoire des variations* liv. I, n. VI, (*Oeuvres complètes*, éd. Lachat, Paris, Vivès, 1863, XIV, 23-24).



Quel est le critère employé par l'historien moderne pour le choix des faits ? Rien de plus facile à déterminer. On n'a qu'à le déduire des considérations qui précèdent. C'est leur importance sociale, qu'ils aient influé sur le développement humain, ou qu'ils soient simplement révélateurs d'un état de société. Leur influence ne se mesure pas nécessairement à l'éclat qu'ils ont eu en leur temps, ni à la quantité de traces qu'ils ont laissées dans les documents. Elle se mesure à leurs conséquences sociales. Un fait en apparence insignifiant, ayant presque échappé à l'attention des contemporains, peut avoir eu de grandes répercussions sur la suite des événements. On a raillé la prétention de Pascal : « Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait été changée ». On avait raison. De grands effets ne peuvent s'expliquer que par une cause proportionnée. Il n'en reste pas moins vrai qu'une petite cause peut être *au point de départ* d'une accumulation de causes, qui, elles, produisent de grandes transformations : telle, dans l'ordre des phénomènes naturels, la chute d'une branche d'arbre dans un cours d'eau, qui finit par causer une inondation.

Il s'ensuit que, pour bien juger de l'importance d'un fait et, par suite, pour lui assigner sa vraie place dans l'ensemble, il faut le recul des années. Il faut attendre que ses conséquences sociales se soient fait sentir. La prétendue histoire contemporaine ne vaut guère mieux que la chronique. « Le contemporain ne voit pas plus l'histoire que le nageur voit l'océan où il se baigne : de petits flots au milieu desquels il se débat, un courant contre lequel il lutte ou qui l'emporte, rien de plus <sup>3</sup>. » Aussi l'instrument principal de l'historien n'est pas tant la loupe que le télescope.

L'historien doit donc opérer un choix parmi les faits et ne retenir que ceux, collectifs ou individuels, qui ont eu une répercussion sociale, et qui, par conséquent, peuvent s'insérer dans la trame du développement humain. Il va sans dire que ses exigences diminuent dans la mesure même où l'histoire se particularise : histoire nationale, histoire régionale, histoire locale, etc. Mais alors, il lui devient de plus en plus difficile de faire voir l'enchaînement des faits qu'il raconte : il se trouve

---

3. Sorel (Albert), *Nouveaux Essais de critique et d'histoire* (Paris, 1898), 3.

à en isoler de l'ensemble auquel ils appartiennent et où seulement ils ont tout leur sens.

Restrictif vis-à-vis des faits uniques, le critère est plutôt extensif vis-à-vis des faits généralisés que sont les habitudes de vie et de pensée des peuples. Des faits qui n'ont eu aucun retentissement peuvent, par contre, être révélateurs d'un état social passé, qui, lui, contribue à expliquer l'orientation des événements. Ce sont des faits symptomatiques. L'historien se garde de les négliger systématiquement, quand il les rencontre, ne sachant d'avance s'ils sont importants ou non pour la reconstitution qu'il entreprend du passé. De sorte que la ligne de démarcation entre ce qu'on appelle la grande histoire et la petite histoire est loin d'être précise.

Nous pouvons donc définir l'histoire: le récit du passé humain, dans son enchaînement concret et au moyen des traces documentaires laissées par lui. Elle appartient au genre *récit*. Le *passé humain*, qui en est l'objet matériel, en précise le genre prochain. L'*enchaînement concret* et les *traces documentaires* en constituent la différence spécifique, l'un à titre d'objet formel *quod*, l'autre à titre d'objet formel *quo*. A défaut d'élégance, cette définition peut revendiquer le mérite de satisfaire aux exigences d'une bonne définition. Comme le veut la philosophie, elle comporte genre prochain et différence spécifique. Par ailleurs — et c'est encore une thèse de philosophie — toute science est spécifiée par son objet formel *quod* et surtout *quo*; en d'autres termes, moins scolastiques, toute science est constituée dans son espèce, ou différence spécifique, par l'aspect sous lequel elle envisage un objet matériel commun à elle et à d'autres, et surtout par le médium qui lui permet de l'atteindre. Les limites de l'histoire découlent tout simplement de la détermination de son point de vue et de son moyen de connaissance.

Thomas CHARLAND, O.P.

*Professeur de paléographie et de bibliographie  
à l'École des Bibliothécaires de l'Université de Montréal.*